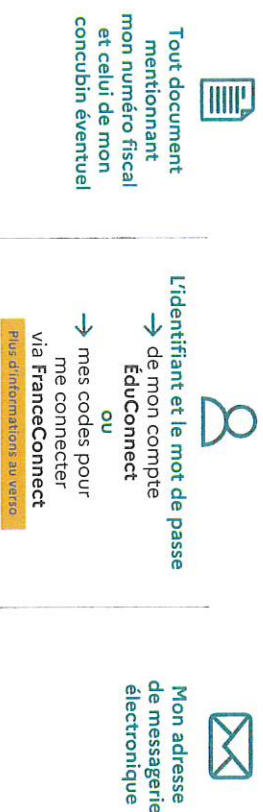


## COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AÏE-BESOIN POUR  
MA DEMARCHE EN LIGNE ?  
De l'identifiant et du mot de passe de mon  
compte EduConnect, je peux aussi me  
connecter au moyen de FranceConnect.  
Plus d'informations au verso.

Du 29 mai au 5 juillet 2023

### LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



### LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1** Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte EduConnect ou  [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.
- 2** Je fais une demande pour :
  - mon enfant qui est en 3<sup>e</sup> en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2023 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3** Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toutes l'information sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

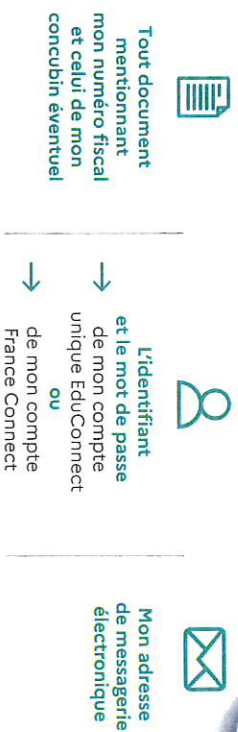


## Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 29 mai au 5 juillet 2023

### Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Vous êtes plus  
à avoir fait une  
demande en ligne  
en 2022  
de 220 000

### Le déroulement de ma demande

- 1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte Educonnect ou  <https://teleservices.ac-aix-marseille.fr/its>  
Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2** Je fais une demande pour :
  - mon enfant qui était en 3<sup>e</sup> en collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
  - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)